

Commune de: FRASNES-LEZ-ANVAING

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE A UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR **L'ENVIRONNEMENT** **CONSULTATION DU PUBLIC** **AVANT LA DEMANDE DE PERMIS**

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que Electrabel SA prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation de 5 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur la commune de Tournai. Le projet se situe à Barry, le long de la Nationale 7. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Conformément aux articles D.29-5 et D29-6 et R.41-2 à R.41-5 du Livre 1er du Code de l'Environnement, une réunion d'information préalable sera organisée **le jeudi 27 juin 2019 à 19 heures en l'Espace Wallonie Picarde (CCI) – Rue du Follet, 10 à 7540 Kain (Tournai)**.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Madame Stéphanie Masschelein à l'adresse suivante : Boulevard Simón Bolívar 34 à 1000 Bruxelles

La réunion d'information préalable a pour objet de :

1. de permettre à ENGIE Electrabel, en sa qualité de demandeur, de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, §2, et D.68, §§2 et 3 du Code de l'Environnement :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Tout intéressé peut participer à la réunion.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, par écrit au Collège communal de Tournai, Rue Saint-Martin 52 à 7500 Tournai (avec une copie à ENGIE Electrabel Renewable Belux – Stéphanie Masschelein, Boulevard Simón Bolívar 34 à 1000 Bruxelles), et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu'au 12 juillet 2019 inclus, en y indiquant ses nom et adresse.

A Frasnes-lez-Anvaing, le 6 juin 2019.

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre f.f.,

Madame Dominique VALLEZ.

Madame Carine DE SAINT MARTIN.